



Obligation de chambre séparée pour mineurs fille et garçon

Par **cloclo81**, le **06/09/2012 à 14:31**

Bonjour, rnle pere qui a la garde de son fils mineur a sa residence (suite au jugement JAF) peut t'il faire dormir dans la même chambre une ou deux gamines mineures même tous les 15 jours.rnmerci de votre réponse au plus tôt

Par **cocotte1003**, le **06/09/2012 à 19:57**

Bonjour, il n'y a aucune indication dans un sens comme dans l'autre pour ce genre de situation. Bien des ado freres et soeurs dorment dans la meme chambre dans des foyers non divorcés, cordialement

Par **cloclo81**, le **07/09/2012 à 09:52**

bonjour cocotte 1003 rnj'ai oublié de préciser que les deux gamines ne sont pas ses soeursrnse sont les gamines du compagnon rn en attente de te lire rncordialement et bonne journee